

Contre le libre-Echange, la Charte de La Havane

samedi 24 mai 2008 Auteur : [Jacques Nikonoff](#) Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP <http://www.m-pep.org>)

26 octobre 2006

Le libre-échange est une croyance fanatique. Ses évangélistes, notamment regroupés au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont condamné à mort des milliers d'habitants des pays pauvres. Les politiques qu'ils ont imposées ont provoqué, parfois de façon effroyable, l'aggravation des inégalités entre pays et à l'intérieur de chaque pays. Contrairement à ce que prétend la théorie du libre-échange, nulle part l'augmentation du commerce international n'a permis de « tirer » la croissance économique dans chaque pays, pas plus que la suppression des barrières douanières (« libéralisation » dans le langage de l'OMC).

Le libre-échange est une domination monstrueuse et hypocrite des riches des pays riches sur le reste de la planète. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis, aujourd'hui fanatiques du libre-échange, étaient hier protectionnistes. Ce n'est qu'une fois leur position dominante acquise sur le plan industriel qu'ils sont devenus libre-échangistes. Avec le libre-échange, les pays africains, par exemple, n'auront jamais d'agriculture permettant l'autosuffisance et la souveraineté alimentaires, jamais d'industrie pharmaceutique, sidérurgique ou chimique, etc.

Lorsque près de 2 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour, l'expansion du commerce n'a aucun sens. Que vont-elles pouvoir acheter de plus ? Seule l'aide publique au développement, et non le commerce libre-échangiste, est susceptible de réduire puis de supprimer cette pauvreté effroyable. De même que la « financiarisation » de l'économie, la « marchandisation » de toute activité humaine au travers du libre-échange ne sert que les ambitions hégémoniques de l'oligarchie des multinationales.

Le libre-échange est un des principaux piliers de l'idéologie néolibérale. La mondialisation néolibérale, à cet égard, peut être définie comme la réorganisation du travail à l'échelle planétaire, afin de redresser les profits et la productivité, grâce à la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et de la main-d'oeuvre.

Le libre-échange a été érigé en tabou. Ceux qui le combattent et qui considèrent que la nation a un rôle à jouer sont qualifiés de nationalistes ou souverainistes ; ceux qui considèrent qu'il faut respecter la souveraineté populaire sont accusés de populistes ; ceux qui considèrent que l'Etat doit réguler les marchés sont stigmatisés comme étatistes ; et ceux qui critiquent le libre-échange sont jugés protectionnistes.

Face au libre-échange, les alternatives proposées par les gouvernements ou les organisations sociales (partis politiques, syndicats, associations) ne sont pas à la hauteur. Elles se limitent, au mieux, à réclamer une réforme démocratique de l'Organisation mondiale du commerce. Une telle réforme, bien sûr, si elle advenait, serait un grand pas en avant.

Cependant la question principale n'est pas celle du fonctionnement de l'OMC, mais celle du fonctionnement du commerce international lui-même. C'est le libre-échange qu'il faut frapper au cœur. Or, à cet égard, aucune alternative systémique n'est véritablement proposée pour l'instant et mise en débat afin d'irriguer les luttes sociales et les politiques publiques.

Le moment est venu de briser ce tabou. Telle est la raison de l'exhumation du texte de la Charte de La Havane dont le contenu est susceptible de stimuler les esprits les plus aplatis.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un vaste bilan des relations internationales est opéré par les gouvernements victorieux. Les économies européennes sont largement détruites, il faut quasiment tout reconstruire dans plusieurs pays. Les grandes puissances cherchent alors à élaborer des instruments internationaux permettant d'éviter le retour du chaos économique et des guerres commerciales qui avaient caractérisé la décennie de l'avant-guerre. La crise de 1929, en effet, avait entraîné la montée du protectionnisme, l'effondrement du commerce mondial et contribué à précipiter le monde dans la tourmente.

La coopération économique est établie comme l'un des buts et principes de l'ONU, cette dernière reconnaissant les fondements économiques de la paix dans l'article 55 de la Charte des Nations Unies. Déclare-t-on la guerre à ses partenaires commerciaux ? L'ONU s'attelle donc à la reconstruction d'un ordre économique international cohérent. Il fallait créer une institution chargée de maintenir la stabilité monétaire internationale, en prévenant la course aux dévaluations. C'est dans ce but que fut créé le Fonds monétaire international (FMI). A ses côtés, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), appelée Banque mondiale, fut chargée du financement de ce double objectif défini dans son titre. Le troisième pilier devait être une organisation internationale du commerce.

Tout débute en 1946 quand, sous les auspices du Conseil économique et social des Nations unies, est convoquée la Conférence de La Havane en vue d'élaborer la charte constitutive d'une organisation internationale du commerce.

Ce projet très ambitieux, qui vise à la création de cette organisation en tant qu'institution spécialisée de l'ONU, ne verra malheureusement jamais le jour. Même si 53 nations l'ont signée, aucune n'a jamais ratifié la Charte qui est devenue lettre morte après avoir été discrètement retirée à l'étape de son examen par le Sénat américain. C'est donc en dehors du cadre onusien que le système commercial multilatéral va s'organiser.

Le Conseil économique et social des Nations Unies, par une résolution en date du 18 février 1946, décidait de convoquer une « Conférence internationale sur le commerce et l'emploi en vue de favoriser le développement de la production, des échanges et de la consommation des marchandises ». La Conférence s'est réunie à La Havane (Cuba) du 21 novembre 1947 au 24 mars

1948. Elle a arrêté le texte de la Charte de La Havane « instituant une Organisation internationale du commerce » (OIC), qui a été soumis aux gouvernements représentés à la Conférence.

Elle a donné lieu à trois documents :

L'Acte final

La Charte de La Havane instituant une Organisation internationale du commerce, et ses annexes
Les résolutions adoptées par la Conférence

Sans attendre la fin des négociations, 23 Etats décidaient, en 1947, de détacher le chapitre du projet de Charte relatif aux échanges de produits manufacturés et d'en faire l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Accident historique, le GATT restera, jusqu'en 1994, le seul instrument multilatéral régissant le commerce mondial. De 1948 à 1994, ce même terme a également désigné l'organisation internationale provisoire destinée à gérer cet accord.

Le rôle le plus visible du GATT au cours de ses quelques décennies d'existence aura été celui de l'organisation de « cycles » périodiques de négociations en vue d'abaisser les barrières douanières, d'obtenir des « concessions » et de régler d'autres questions commerciales.

Huit cycles ou « rounds » se sont tenus sous l'égide du GATT jusqu'à la création de l'OMC, à la suite de l'Uruguay round, lors de la conférence de Marrakech le 15 avril 1994. Jusqu'au milieu des années soixante, les différends commerciaux entre pays sont peu nombreux. On assiste à une diminution progressive des tarifs douaniers sur les produits industriels (mais sur eux seuls) : ils passent de 40 % au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à 5 % environ à notre époque.

Un certain consensus règne alors pour plusieurs raisons : les Etats-Unis dominent le monde et ne se sentent pas menacés par un quelconque concurrent commercial. Le capitalisme (les « Trente Glorieuses ») est alors encadré (ou régulé), les Etats interviennent fortement dans l'économie, la croissance est élevée, le chômage très faible. Les Pays en voie de développement (PVD) obtiennent des concessions, car dans le contexte de la guerre froide, les pays occidentaux veulent éviter leur basculement dans le camp soviétique. Le libre-échangeisme est très modéré et il ne touche que peu de secteurs.

L'Uruguay Round (1986-93), convoqué sur une idée de Ronald Reagan, va consacrer la fin du libre-échangeisme modéré et consensuel, tandis que le triomphe de l'idéologie néolibérale sera favorisé par l'écroulement des Pays de l'Est. Ce long cycle voit s'affronter les Etats-Unis, la Communauté économique européenne (CEE) et le Japon entre eux, mais va aussi voir monter la pression du groupe des PVD oubliés de la prospérité. L'objectif est de supprimer les mesures protectionnistes non tarifaires (autres que les tarifs douaniers) et étendre les mesures libre-échangistes à toutes les activités.

Cette généralisation de la libéralisation du commerce international ne rendait que plus urgente la recherche d'alternatives. C'est en ce sens que la Charte de La Havane présente autant d'intérêt puisqu'elle envisageait les relations commerciales internationales d'un tout autre point de vue. Sa lecture est un véritable bain de jouvence ! Elle devrait fournir aux militants altermondialistes, aux organisations syndicales et politiques, aux élus et fonctionnaires concernés par ces questions une matière particulièrement riche pour renouveler leurs conceptions du commerce international et du développement. Ils devraient donc lire cette Charte toutes affaires cessantes !

L'Organisation internationale du commerce que voulait créer la Charte de La Havane était partie intégrante de l'ONU

Seule l'ONU donne, ou plus exactement devrait donner au système international sa légitimité. Elle est, ou elle devrait être la pierre angulaire du système des organisations internationales. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale c'est donc logiquement dans le cadre politique et juridique de l'ONU que s'est engagée la réflexion sur l'Organisation internationale du commerce. La Charte de La Havane a été élaborée et négociée dans un comité de l'ONU. Même si l'OIC n'a jamais vu le jour, il faut rappeler que c'est l'ONU qui a convoqué la Conférence de La Havane, a aidé à la préparer, puis a ultérieurement fourni le personnel du premier secrétariat du GATT. Une des revendications de la mouvance altermondialiste, d'ailleurs, est l'intégration de l'OMC dans le cadre onusien.

Dans cette perspective le texte de la Charte de La Havane montre comment le FMI, la BIRD, l'OIC, l'OIT pouvaient collaborer.

Voir la suite sur le site : <http://www.m-pep.org/spip.php?article16> où vous pourrez télécharger le texte de la Charte.

CONTRE LE LIBRE-ECHANGE DES CAPITAUX Par le M'PEP Le 4 octobre 2008.

Le libre-échange concerne les biens, les services, la main d'œuvre, mais aussi les capitaux. Il sert à mettre les peuples et les travailleurs en concurrence dans le but de réduire les salaires et de gonfler les profits. La crise financière actuelle montre combien le libre-échange des capitaux, en particulier, est nocif.

Contre le libre-échange, il y a la Charte de La Havane de 1948.

Rejetée par le Sénat des Etats-Unis, elle garde tout son intérêt pour construire un monde de coopération mutuellement avantageuse entre les nations. En 2008, nous fêtons son 60e anniversaire.

Participez au colloque pour le 60e anniversaire de la Charte de La Havane qui se tiendra à Paris le 11 octobre !
Inscrivez-vous en cliquant ici : <http://www.m-pep.org/spip.php?article966>